

## Identification des modules et du fournisseur

### Formation des moniteurs/monitrices de conduite de camion

Version du 21.03.2017

<b>Module C3</b>	
<b>Titre</b>	<b>Bases légales – Planification et réalisation de séance de formation</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de conduire au format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201)</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C, D et CE</li> <li>• Posséder le certificat de formation au transport de marchandises dangereuses ADR</li> <li>• Réussite d'un test de contrôle des connaissances de conduite selon les prescriptions de l'ASMC</li> </ul>
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont en mesure de planifier, de réaliser et d'évaluer une séance de formation dans le domaine du droit de la circulation routière pour les poids lourds et leurs remorques
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen écrit et oral sur les connaissances essentielles des bases légales</li> <li>• Dispenser une leçon de théorie (bases légales sur la conduite de poids lourds et leurs remorques ainsi les thèmes de l'OACP)</li> </ul>
<b>Niveau</b>	3
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprennent les bases légales importantes (loi sur la circulation routière et les ordonnances y relatives) pour la conduite de poids lourds et leurs remorques, savent les présenter de manière didactique et transmettre les connaissances en fonction du groupe cible</li> <li>• Peuvent citer les thèmes actuels de la politique des transports et y prendre position</li> <li>• Peuvent citer les objectifs d'apprentissage d'une leçon théorique et les formuler</li> <li>• Savent déterminer l'état des connaissances des élèves de conduite</li> <li>• Comprennent différentes méthodes d'enseignement relatives aux leçons orientées vers la pratique (présentation, animation, travaux en groupes, etc.) et savent les utiliser de manière adéquate</li> <li>• Peuvent expliquer les réflexions fondamentales de la théorie d'apprentissage et l'utilisation des différentes méthodes d'enseignement</li> <li>• Savent utiliser de manière adéquate les moyens didactiques usuels dans l'enseignement</li> </ul>

<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bases légales importantes pour la conduite de poids lourds et leurs remorques (loi sur la circulation routière et les ordonnances y relatives)</li> <li>• Thèmes pertinents de l'OACP</li> <li>• Thèmes actuels de la politique des transports</li> <li>• Planification et conception de l'enseignement théorique</li> <li>• Définition des objectifs d'apprentissage</li> <li>• Méthodes d'enseignement pour les leçons orientées vers la pratique (présentation, animation, travaux en groupes, possibilités d'activation, etc.)</li> <li>• Réflexions sur la théorie de l'apprentissage pour la mise en œuvre des moyens didactiques usuels (tableau noir, rétroprojecteur, Flipchart, présentation PowerPoint, images, séquences de films, modèles, etc.)</li> </ul>
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat d'examen partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite de camion
<b>Fournisseur</b>	Fournisseurs de modules agréés par la CAQ
<b>Forme de prestations</b>	Selon publications des organisateurs
<b>Temps d'apprentissage</b>	120 heures
<b>Validité du certificat</b>	5 ans
<b>Remarques</b>	Les moniteurs/monitrices de conduite qui ont accompli la formation selon l'ancien droit et n'ont pas suivi de formation continue dans le domaine de l'animation ou de la formation des adultes ne disposent éventuellement pas des connaissances préalables requises concernant la planification des cours, la formulation des objectifs d'apprentissage et les méthodes d'enseignement axées sur la pratique. C'est pourquoi un travail supplémentaire sur ces thèmes peut être nécessaire pour les participants sans brevet fédéral de moniteur/monitrice de conduite, d'animateur FSEA 1 ou équivalent.

<b>Module C4</b>	
<b>Titre</b>	<b>Technique des véhicules utilitaires, physique de la conduite et chargement – planification de la formation</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de conduire au format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201)</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C, D et CE</li> <li>• Posséder le certificat de formation au transport de marchandises dangereuses ADR</li> <li>• Réussite d'un test de contrôle des connaissances de conduite selon les prescriptions de l'ASMC</li> </ul>
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont capables, compte tenu des bases théoriques et pratiques de la technique des véhicules utilitaires et de la physique de la conduite, du chargement et de son arrimage, de planifier et exécuter les phases de la formation
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen écrit des connaissances concernant la technique des véhicules utilitaires, la physique de la conduite et les chargements</li> <li>• Donner une leçon sur la technique des véhicules utilitaires, la physique de la conduite et les chargements</li> </ul>
<b>Niveau de compétence</b>	3
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont capables de décrire, de calculer et d'enseigner en lien avec la pratique les processus physiques et leurs interactions sur la base d'exemples pratiques tirés de la technique des véhicules utilitaires, ainsi que la conduite sûre économique et efficace dans l'utilisation des ressources</li> <li>• Peuvent évaluer les effets des forces physiques sur le chargement, prendre les mesures nécessaires d'arrimage et transmettre ces connaissances et aptitudes</li> <li>• Peuvent décrire les bases techniques importantes, les présenter didactiquement et les enseigner en fonction du groupe cible</li> <li>• Renseigner de manière compétente sur les techniques de conduite alternatives et sur les véhicules efficaces sur le plan énergétique</li> <li>• Savent planifier et réaliser un cours sur la technique des véhicules utilitaires, la physique de la conduite, le chargement et l'arrimage du chargement</li> </ul>

<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bases de la physique de la conduite</li> <li>• Principes de base d'une conduite et d'un entretien des véhicules conforme aux exigences économiques et préservant les ressources (p.ex. contrôle des pneus et de la pression, filtre, huile moteur, etc.)</li> <li>• Bases d'une utilisation économique du véhicule</li> <li>• Exemples de calcul de la statique, de la dynamique, de la loi du mouvement</li> <li>• Chargement et arrimage</li> <li>• Technique des véhicules utilitaires</li> <li>• Dispositions légales sur les véhicules (les documents nécessaires pour le véhicule et le chargement, exigences techniques, normes, taxes (p.ex. RPLP) etc.)</li> <li>• Principes de base d'un approvisionnement durable (critères d'efficacité, classes d'émission pour les poids-lourds selon les normes européennes, systèmes OBD, etc.)</li> <li>• Divers travaux pratiques</li> <li>• Planification et réalisation de séquences théoriques et pratiques d'enseignement (conception, définition des objectifs et unités d'apprentissage, méthodes d'enseignement, etc.)</li> </ul>
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat d'examen partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite de camion
<b>Fournisseur</b>	Fournisseurs de modules agréés par la CAQ
<b>Forme de prestations</b>	Selon publications des organisateurs
<b>Temps d'apprentissage</b>	120 heures
<b>Validité du certificat</b>	5 ans
<b>Remarques</b>	

<b>Module C6</b>	
<b>Titre</b>	<b>Sensibilisation au trafic routier et comportement dans le trafic – planification de la formation à la conduite pratique</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis de conduire format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201)</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C, D et CE</li> <li>• Posséder le certificat de formation au transport de marchandises dangereuses ADR</li> <li>• Réussite d'un test de contrôle des connaissances de conduite selon les prescriptions de l'ASMC</li> </ul>
<b>Compétence</b>	<p>Les apprenants sont en mesure, compte tenu des règles de la circulation actuelles, de la théorie de la circulation et des particularités des poids lourds, de se comporter de manière exemplaire dans le trafic et ont ainsi des effets sur les élèves conducteurs.</p> <p>Ils sont capables de planifier en conséquence les séquences de formation pratique à la conduite.</p>
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail écrit relatif à la planification et à la succession des séquences de formation pratique à la conduite.</li> <li>• Planifier et effectuer des leçons de conduite dans le domaine de l'enseignement pratique de la conduite de la catégorie D et de la catégorie CE, en forme de jeux de rôle avec auto-évaluation et évaluation externe.</li> </ul>
<b>Niveau</b>	3
<b>Objectif d'apprentissage</b>	<p>Les apprenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprécient leur propre manière de conduire ainsi que celle des autres concernant la conformité aux règles, les partenaires, l'économie et la préservation de la valeur et d'en déduire les conséquences</li> <li>• Appliquent de manière conséquente, lors des courses d'essai, les règles de la route spécifiques à la catégorie</li> <li>• Observent, durant la course d'essai, les règles de la conduite respectueuse des partenaires et de l'environnement</li> <li>• Durant la course d'essai, appliquer les règles de la conduite prévenante et responsable</li> <li>• Durant la course d'essai, respecter les règles de la conduite respectueuse des partenaires et de l'environnement, ainsi que les besoins des usagers de la route non motorisés, et réagir correctement dans les situations critiques</li> <li>• Peuvent expliquer les tenants et aboutissants d'un comportement exemplaire</li> <li>• Planifient les séquences de la formation préalables, de base, principales et de perfectionnement, en connaissance des lieux</li> </ul>

<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse accompagnée de l'autoportrait et déduction des conséquences pour le développement de la propre personnalité</li> <li>• Didactique de la branche «enseignement pratique de conduite» (planification de la formation préliminaire, de base, principale et de perfectionnement ; conception d'une leçon de conduite pratique ; méthodes d'enseignement)</li> <li>• Leçons de conduite pour la mise en œuvre de la didactique de conduite</li> <li>• Principes de base de la planification routière durable</li> <li>• Exercices dans des situations de trafic spéciales (zones 30, zones de rencontre, rues de quartiers d'habitation, chaussée à voie centrale banalisée, giratoire, etc.)</li> <li>• Principes de base d'un comportement sur la route, respectueux de l'environnement (Eco-Drive, bruit, etc.)</li> <li>• Jeux de rôle, auto-évaluation et évaluation externe</li> </ul>
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat d'examen partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite de camion
<b>Fournisseur</b>	Fournisseurs de modules agréés par la CAQ
<b>Forme de prestations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire de prise de conscience de soi, offert en blocs ou à temps partiel, en groupe ou individuellement</li> <li>• Enseignement des matières et conduite pratique offerts en blocs ou à temps partiel, en groupe ou individuellement</li> </ul>
<b>Temps d'apprentissage</b>	60 heures
<b>Validité du certificat</b>	5 ans
<b>Remarques</b>	

<b>Module C7</b>	
<b>Titre</b>	<b>Stage pratique de formation</b>
<b>Conditions</b>	Certificat de compétence des modules C3, C4 et C6 Posséder le permis de conduire cat. C et CE depuis 3 ans au moins
<b>Compétence</b>	Les apprenants sont en mesure de former intégralement, sous surveillance des fournisseurs de modules, 3 élèves conducteurs, jusqu'à ce qu'ils soient aptes à se présenter à l'examen de conduite.
<b>Certificat de compétence</b>	Sur la base de leurs compétences professionnelles pratiques, les apprenants rédigent un rapport final de stage ciblé et réfléchi qui est évalué par le fournisseur du module.
<b>Niveau</b>	3
<b>Objectif d'apprentissage</b>	Les apprenants <ul style="list-style-type: none"> <li>• sont en mesure de planifier, de réaliser et d'évaluer l'ensemble de la formation théorique et pratique sur la base des modules C3, C4 et C6</li> <li>• sont capables de juger du comportement d'un élève de conduite dans le trafic mixte et face à différentes situations de trafic</li> </ul>
<b>Contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de conduite théorique et pratique intégrale de 3 élèves de conduite sous la surveillance des fournisseurs de modules</li> <li>• Tenue des moyens de contrôle selon art. 15 de l'OMCo</li> <li>• Définir un profil de compétence et des sujets/objectifs pour le développement des compétences professionnelles</li> <li>• Appréciation critique des leçons dispensées, consignation des propres processus d'apprentissage, possibilités d'amélioration, etc.</li> <li>• Etablir le rapport final de stage et créer le portfolio</li> </ul>
<b>Reconnaissance</b>	Sert de certificat partiel pour le brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite de camion
<b>Fournisseur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournisseurs de modules agréés par la CAQ</li> <li>• Sous la surveillance des fournisseurs de modules: auprès de moniteurs / monitrices de conduite qualifiés désignés par les fournisseurs de modules</li> </ul>
<b>Forme de prestations</b>	Selon la réglementation interne des fournisseurs de modules
<b>Temps d'apprentissage</b>	200 heures au minimum 100 heures de cours pratiques de conduite au minimum 50 heures de cours théoriques de conduite
<b>Validité</b>	1 année

<b>Remarques</b>	<p>Les stages de formation sont réalisés sur la base des directives de l'organe responsable (règlement et directives sur le profil professionnel moniteur/monitrice de conduite).</p> <p>Sont à former :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 élève de conduite de la catégorie C</li><li>- 1 élève de conduite de la catégorie C/E</li><li>- 1 élève de conduite de la catégorie D</li></ul> <p>Les apprenants qui ne possèdent pas encore le permis de conduire de cat. D depuis au moins 3 ans ne peuvent donner de cours de conduite avec des véhicules de cat. D pendant le stage que dans le cadre de courses d'exercice au sens de l'art. 17a al. 2 de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière OAC.</p>
------------------	--

<b>Module C8</b>	
<b>Titre</b>	<b>Examen</b>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences des modules C3, C4, C6 et C7</li> <li>• Posséder le permis de conduire format carte de crédit avec mention Moniteur de conduite cat. B (code 201) et cat. D</li> <li>• Posséder le permis de conduire cat. C et CE depuis 3 ans au moins</li> <li>• Posséder le certificat de formation valable ADR</li> <li>• Réussite d'un test de contrôle des connaissances de conduite selon les prescriptions de l'ASMC</li> <li>• Au moins 2 ans de pratique professionnelle</li> <li>•</li> </ul>
<b>Compétence</b>	Résumer les qualifications partielles acquises dans une compétence globale de moniteur / monitrice de conduite: Les moniteurs / monitrices de conduite sont en mesure de former des élèves de conduite de sorte qu'ils soient capables de rouler avec des véhicules lourds et leurs remorques dans le trafic conformément aux règles de la circulation, de manière sûre, partenariale, responsable, en respectant l'environnement.
<b>Certificat de compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier, effectuer et évaluer deux leçons de conduite sur la base de la feuille destinée aux élèves de la catégorie C ou D et de la catégorie CE, avec à chaque fois un ou une élève de conduite de niveau de formation différent</li> <li>• Planifier, effectuer et évaluer une leçon théorique sur le droit de la circulation ou les thèmes de la technique des véhicules utilitaires, de la physique et du transport (OACP), en présence de 4 élèves de conduite au moins</li> </ul>
<b>Niveau</b>	3
<b>Objectif d'apprentissage</b>	Les apprenants disposent de toutes les compétences nécessaires, pour former intégralement des élèves conducteurs et leur transmettre une formation de conducteur et de préparation à l'examen OACP fondée
<b>Contenu</b>	Conformément au règlement d'examen
<b>Reconnaissance</b>	Brevet fédéral de moniteur / monitrice de conduite de camion
<b>Fournisseur</b>	Association suisses des Moniteurs de conduite (ASMC)
<b>Forme de prestations</b>	Conformément au règlement d'examen
<b>Temps pour la justification des compétences</b>	Total 5.5 heures
<b>Validité</b>	Illimité
<b>Remarques</b>	Les apprenants qui ne possèdent pas encore le permis de conduire de cat. D depuis au moins 3 ans ne peuvent donner de cours de conduite avec des véhicules de cat. D que dans le cadre de courses d'exercice au sens de l'art. 17a al. 2 de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière OAC.